

Jean-Marc NESME

Député à l'Assemblée Nationale

Maire de Paray-le-Monial

Président du Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais

Janvier 2011

Commission nationale du débat public RCEA

MOLINET, le 6 Janvier 2011

Réponse au projet présenté par M. Montebourg

Ce projet est entaché de plusieurs incertitudes. Une expertise du Ministère des Transports s'impose.

Incertitude juridique

La création d'un partenariat public-public avec création d'une société qui porterait le financement de la RCEA n'est prévu par aucune loi. Une modification de la législation demanderait de nombreuses années. Seule, la loi du 29 Août 2002 prévoit un partenariat public-privé pour la construction de routes dans le cadre d'une concession ou d'un contrat de partenariat.

Incertitude financière

- 1 – Faire entrer l'État dans une société publique au statut inconnu, c'est le priver du produit des redevances domaniales et de la taxe d'aménagement du territoire versés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes. Il serait surprenant que l'État accepte de se priver d'une recette fiscale.
- 2 – Engager le Conseil Général dans une société destinée à faire les travaux de la RCEA, c'est lui faire prendre des risques financiers inconsiderés, lui qui crie misère depuis quatre ans et qui a supprimé la majeure partie des subventions aux communes et aux associations et qui n'entretient pas la voirie départementale.
- 3 – Le financement par l'éco-taxe est un leurre. Le produit de cette taxe ira selon la loi directement dans le budget de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) qui, compte tenu du Grenelle de l'Environnement financera, prioritairement, le ferroviaire et le fluvial.
- 4 – S'il en allait autrement, le produit de l'éco-taxe serait variable selon les années puisqu'il dépendrait du nombre de PL circulant sur la RCEA. En cas de baisse, le Conseil Général serait obligé de faire appel aux contribuables du département pour rembourser l'emprunt qu'il aura contracté au sein de la société publique qu'il préconise
- 5- Faire payer par les contribuables de Saône-et-Loire, les travaux d'une route nationale pour que le transit national et international roule gratuitement est particulièrement injuste. De plus, il est contradictoire pour le Conseil Général de reprocher à l'État de se désengager de ses missions et de lui proposer de prendre en charge une route nationale.

.../...

6 – En proposant de reporter sur la RCEA le produit de l'éco--taxe (2 millions d'euros estimés par an) versée par les PL fréquentant les routes départementales, le Conseil Général de Saône-et-Loire se prive d'une recette pourtant nécessaire pour améliorer le réseau départemental et pour désenclaver les deux sites industriels de Bourbon-Lancy et de Gueugnon et le Brionnais.

7 – La société publique proposée par le Conseil Général demandera aux communes de cautionner un prêt de 400 millions d'euros ce qui est extravagant.

8 - Si le Conseil Général de Saône-et-Loire persiste dans une obstruction à une solution qui a fait ses preuves dans tous les départements français et même en Bresse dont Monsieur Montebourg est l'élu, l'Etat abandonnera son projet et attribuera à l'Allier, qui est favorable, les 350 millions d'euros destinés à la Saône-et-Loire ou à d'autres territoires français.